



## DÉCISION du Bureau de la Communauté

### DB 2023-036 : Séjour Jeunes – AAP 100% gagnant CAF

Le 13 avril 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 12 avril 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohammed EL HABCHI et Bernard VAQUIE.

EXCUSE : Néant

Depuis son ouverture, un des premiers objectifs de l'Espace Jeunes est de permettre de stimuler l'engagement des 12-17 ans au travers la concrétisation des projets collaboratifs visant notamment à éveiller les curiosités et provoquer le don de soi.

C'est dans cette perspective que les premiers inscrits de l'accueil ont travaillé avec l'animatrice pour se saisir de l'opportunité de l'Appel à Projet 100% Gagnant de la CAF et réfléchir aux projets de séjours 2023. Ils ont à ce titre choisi, lors de leur réunion du vendredi 24 mars, de se positionner sur le thème prédéfini de l'AAP ; « Et si on apprenait ensemble à mieux consommer ? ».

Par conséquent, c'est donc naturellement qu'ils ont identifié la problématique liée aux émissions de carbone lors des déplacements associés au voyage et décider de réfléchir sur ; Comment voyager de manière responsable, en réduisant au maximum son empreinte carbone ?

Le projet sera donc réalisé au travers deux séjours, organisés au sein de deux environnements d'évolution différents : la pleine nature des Pyrénées Audoises et la mégapole Parisienne, au profit d'une vingtaine de jeunes du territoire.

Un premier séjour en itinérance de 7 jours cet été, au cœur du territoire des Pyrénées Audoises, avec pour objectif de se déplacer au maximum par des moyens de transports décarbonés (randonnée, VTT, canoë, équitation...)

Suivi d'un deuxième, de 4 jours sur les Vacances de Toussaint, à Paris avec l'usage des moyens de transports en commun et doux (marche, vélo, trottinette...) au sein d'un autre environnement urbain.

Le budget prévisionnel de ces actions s'élève à 16 600 €, hors charges de personnel qui ne peuvent être comptabilisées au sein de cet AAP. Ci-après le plan de financement prévisionnel envisagé :

	Charges		Recettes
Séjour Eté	8 000 €	CAF 18 %	3 000 €
Séjour Paris	8 600 €	MSA 18 % (GMR)	3 000 €
		CD 11/Etat 10%	1 660 €
		Familles	4 620 €*
		Produits directs 6 %	1 000 €
		CCPA 20%	3 320 €
<b>Total</b>	<b>16 600 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 600 €</b>

\*Tarif moyen journée de séjour : 21 € (qui sera ajusté selon le QF des familles et l'obtention des aides)



Le Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation des séjours Jeunes 2023 et le budget prévisionnel associé ;
- **AUTORISE** également le Président à engager les autres demandes d'aides auprès des différents partenaires, ainsi que toutes les actions à l'initiative des jeunes qui viseront à diminuer la part d'autofinancement des familles.

Ainsi délibéré à Quillan, le 6 avril 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le





# CONVENTION

Entre les soussignés :

Monsieur SAVY Francis, Président de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises et de la Régie des Transports, dûment autorisé par DB 2023-037

et

L'Association ACCES 11340 ROQUEFEUIL, représentée par son président, TOUSTOU Henri, dûment autorisé

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

## Article 1 :

Vu la demande effectuée par l'association ACCES,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 13 avril 2023,

La Régie des Transports de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises s'engage à mettre à disposition, sans conditions financières, le bus avec chauffeur nécessaire au transport des personnes participant à la journée de la Transhumance le 27 mai 2023 suivant un trajet et un planning transmis par celle-ci :

- Un MERCEDES SPRINTER immatriculé, DM-828-JF, 22 places avec chauffeur

Article 2 : Les lieux de destinations seront donnés par l'Association selon un planning et un trajet bien défini transmis à la Communauté de Communes.

Plusieurs navettes seront effectuées depuis LAFAJOLLE vers ROQUEFEUIL

Article 3 : La présente convention est établie à titre exceptionnel.

Fait à QUILLAN, le 17 avril 2023

Le Président de l'Association ACCES

TOUSTOU HENRI

Le Président de la CCPA

SAVY Francis



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20230413-DB\_2023\_036